

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 756

7 avril 2009

### SOMMAIRE

81 VH Holding S.à r.l. ....	36266	Landlords Sàrl .....	36252
AI Global Investments S.à r.l. ....	36258	Le Style .....	36268
Basic Invest Holding S.A. ....	36258	Liberty City S.A. ....	36252
Belgravia Swiss 3 .....	36261	Liquid Cool S.A. ....	36245
Castworks Invest S.A. ....	36278	Mondello S.à r.l. ....	36264
Casuarina S.A. ....	36245	MSIF S.à r.l. ....	36288
C+ Investments .....	36276	Nacom .....	36271
Circle International S.A. ....	36261	No-Nail Boxes (Europe) S.A. ....	36243
Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l. ...	36287	No-Nail Boxes (Europe) S.A. ....	36269
Docs S.à r.l. ....	36272	Perus 1 S.à r.l. ....	36280
Elocap Lux S.A. ....	36243	Perus 2 S.à r.l. ....	36280
Entreprise de Travaux Européens S.A. ...	36288	Pillarlux Coignieres S.à r.l. ....	36247
Erato S.A. ....	36278	Pillarlux Corbeil S.à r.l. ....	36249
E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l. ....	36277	Procap CP S.A. ....	36243
E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l. ....	36278	Q.P.C.M. S.A. ....	36247
Excalibur Consulting S.à r.l. ....	36254	Renew Holding S.A. ....	36242
Exchange Partners Limited S.A. ....	36269	Resolution Portugal Luxembourg S. à r.l. .....	36287
Flunor S.à r.l. ....	36288	Resolution Senia Nord Luxembourg S.à r.l. .....	36287
Fortis Direct Real Estate Fund .....	36272	Sepan Corp S.à r.l. ....	36288
Geo.Urba S.à r.l. ....	36276	Sun Sail S.A. ....	36272
GrandVes Invest S.A. ....	36249	U.M.I.G. S.A. ....	36267
Greensoft S.A. ....	36280	UW Matterhorn .....	36287
HEDF II UK Residential S.à r.l. ....	36243	Velimax Invest S.A. ....	36276
Il Capriccio S.à r.l. ....	36242	Westfin Int. S.A. ....	36280
Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l. ....	36277	WOOD & Company Group S.A. ....	36251
Ja Finances S.à r.l. ....	36254	York Global Finance 50 S. à r.l. ....	36245
Jandia Westerland Holding S.A. ....	36277		
La Continentale S.A. ....	36269		
La Mireille .....	36264		

**Il Capriccio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 31, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 119.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mars 2009.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2009039679/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2009, réf. DSO-DC00156. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090044610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Renew Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.000.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

La société PATRA INTERNATIONAL LIMITED SA, ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama City - République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 29 janvier 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "RENEW HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 121.000, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2235 du 29 novembre 2006;

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingts (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "RENEW HOLDING S.A.".

- Par la présente, la comparante en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution de la société "RENEW HOLDING S.A." avec effet immédiat.

- La comparante, en sa qualité de liquidateur de la société

"RENEW HOLDING S.A.", déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuve le bilan au 31.12.2008 et le bilan de clôture daté de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société "RENEW HOLDING S.A.".

36243

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9460. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009039356/5770/57.

(090044508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**HEDF II UK Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.823.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif du 31/12/2007 (Rectificatif du dépôt du bilan du 31/12/2007 déposé le 11/08/2008 N° L080118005.05 enregistré à Luxembourg le 7 août 2008 avec les références LSO-CT02918) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009039683/7832/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06677. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**No-Nail Boxes (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'activités Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 91.982.

—  
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009039680/800442/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00180. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090044663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Procap CP S.A., Société Anonyme,  
(anc. Elocap Lux S.A.).**

Siège social: L-4802 Rodange, Site du PED.

R.C.S. Luxembourg B 119.842.

—  
L'an deux mille neuf, le neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "ELOCAP LUX S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au Site du PED, L-4802 Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 119842, constituée suivant acte notarié en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2139 du 16 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés

suyant acte notarié en date du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 19 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain THILLEN, réviser d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore SIOEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Changement de la dénomination sociale en "PROCAP CP S.A."
- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- Mise en conformité avec la loi du 25 août 2006.
- Adoption d'une version unique des statuts en langue française.
- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "PROCAP CP S.A."

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PROCAP CP S.A."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de mettre à jour les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 7 et le dernier alinéa de l'article 11 sont modifiés comme suit:

**Art. 7. (1<sup>er</sup> alinéa).** "La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

**Art. 11. (dernier alinéa).** "La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter pour la Société une version unique des statuts en langue française.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. THILLENS, A. SIOEN, C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 février 2009. Relation: EAC/2009/1633. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ( signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009039694/239/77.

(090045423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

**York Global Finance 50 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 63.860,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.341.

—  
*Extrait des Résolutions des Associés du 13 mars 2009*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Robert Roeder, né le 8 octobre 1973 à Suffern, NY, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 55 Railroad Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique aux fonctions de Gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009039552/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur ( signé): G. Reuland.

(090044814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Casuarina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.961.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 mars 2009 que:

Monsieur Aris MERLO, administrateur de société, demeurant à CH-6830 CHIASSO (Suisse), Corso San Gottardo, 32, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009039545/317/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur ( signé): G. Reuland.

(090044999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Liquid Cool S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.814.

—  
L'an deux mil neuf, le deux mars.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LIQUID COOL S.A.", avec siège social à Bertrange, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 23 août 1999. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1013 du 1<sup>er</sup> octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Transfert du siège social de la société "LIQUID COOL S.A." de L-8080 Bertrange, route de Longwy, 57, à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

2. Changement subséquent de l'article 1 alinéa 2 des statuts suite au changement de siège de la société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

#### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 alinéa 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (2<sup>ème</sup> alinéa).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires prise en Assemblée générale extraordinaire et à l'intérieur de la même localité par décision du conseil d'administration."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, B. CAILLAUD, M. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mars 2009. Relation: LAC/2009/8303. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009039362/243/58.

(090045063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Q.P.C.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 114.334.

—  
EXTRAIT

Le commissaire aux comptes Grant Thornton Révision et Conseils S.A., a été remplacé par Clerc, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A., établie à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009039554/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Pillarlux Coignieres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 96.236.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

PILLARLUX COIGNIERES 2 S.à r.l., with its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 132.121,

here represented by Mrs Sara LECOMTE, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, by virtue of a proxy given on February 24, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PILLARLUX COIGNIERES 2 S.à r.l., is the sole actual shareholder of PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on July 21, 2003, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of November 12<sup>th</sup>, 2003. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 4, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2483 of November 2, 2007 (the "Company").

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWENTY FIVE EUROS (EUR 25) to bring it from its present amount of FORTY THOUSAND EUROS (EUR 40,000) to FORTY THOUSAND TWENTY-FIVE EUROS (EUR 40,025) by the issuance of ONE (1) new share with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the ONE (1) new share and to have it fully paid up by contribution in kind of a part of an unquestionable and immediately payable claim held by the sole shareholder against PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l., of an amount of NINETEEN THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY-TWO EUROS (EUR 19,152).

The amount of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) has been transferred to the share capital account and the surplus, being NINETEEN THOUSAND ONE HUNDRED TWENTY-SEVEN EUROS (EUR 19,127) has been transferred to the share premium account.

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l. to which an interim balance sheet as per 31 January 2009 is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

### Second resolution

The sole shareholder decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at FORTY THOUSAND TWENTY-FIVE EUROS (EUR 40,025) represented by ONE THOUSAND SIX HUNDRED ONE (1,601) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU

PILLARLUX COIGNIERES 2 S.à r.l., ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 96.236,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 24 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que PILLARLUX COIGNIERES 2 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société "PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 12 novembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 septembre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2483 du 2 novembre 2007 (la "Société").

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT CINQ EUROS (EUR 25) pour porter son montant actuel de QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000) à QUARANTE MILLE VINGT-CINQ EUROS (EUR 40.025) par l'émission de UNE (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Libération

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire UNE (1) part sociale nouvelle et la libérer moyennant apport en nature d'une part d'une créance certaine liquide et exigible détenue par elle-même contre PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l. d'un montant de DIX-NEUF MILLE CENT CINQUANTE DEUX EUROS (EUR 19.152).

Le montant de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir DIX-NEUF MILLE CENT VINGT SEPT EUROS (EUR 19.127) est versé dans le compte prime d'émission.

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 31 janvier 2009 est annexé.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:



" **Art. 6.** Le capital est fixé à QUARANTE MILLE VINGT-CINQ EUROS (EUR 40.025) représenté par MILLE SIX CENT UNE (1.601) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) chacune toutes souscrites et entièrement libérées."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

*Constation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2009. Relation: LAC/2009/7377. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009039364/220/112.

(090045105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**GrandVes Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.631.

Au terme du Conseil d'Administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

GrandVes invest S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009039556/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06403. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090045037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Pillarlux Corbeil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.148.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., with its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

here represented by Mrs Sara LECOMTE, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, by virtue of a proxy given on February 24, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., is the sole actual shareholder of PILLARLUX CORBEIL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on October 6<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 56 of January 26<sup>th</sup>, 2007. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on October

16<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2974 of December 21<sup>st</sup>, 2007 (the "Company").

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWENTY FIVE EUROS (EUR 25) to bring it from its present amount of FIFTY TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (EUR 52,800) to FIFTY TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (EUR 52,825) by the issuance of ONE (1) new share with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the ONE (1) new share and to have it fully paid up by contribution in kind of a part of an unquestionable and immediately payable claim held by the sole shareholder against PILLARLUX CORBEIL S.à r.l., of an amount of SIXTY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND TWENTY EUROS (EUR 62,420.-).

The amount of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) has been transferred to the share capital account and the surplus, being SIXTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED NINETY FIVE EUROS (EUR 62,395.-) has been transferred to the share premium account.

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of PILLARLUX CORBEIL S.à r.l. to which an interim balance sheet as per 31 January 2009 is attached.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at FIFTY TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (EUR 52,825) represented by TWO THOUSAND ONE HUNDRED THIRTEEN (2,113) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU**

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 24 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société "PILLARLUX CORBEIL S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56 du 26 janvier 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant

en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2974 du 21 décembre 2007 (la "Société");

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT CINQ EUROS (EUR 25) pour porter son montant actuel de CINQUANTE DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 52.800) à CINQUANTE DEUX MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 52.825) par l'émission de UNE (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire UNE (1) part sociale nouvelle et la libérer moyennant apport en nature d'une part d'une créance certaine liquide et exigible détenue par elle-même contre PILLARLUX CORBEIL S.à r.l. d'un montant de SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT EUROS (EUR 62.420.-).

Le montant de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir SOIXANTE DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT-QUINZE EUROS (EUR 62.395.-) est versé dans le compte prime d'émission.

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de PILLARLUX CORBEIL S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 31 janvier 2009 est annexé.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à CINQUANTE DEUX MILLE HUIT CENT VINGT CINQ EUROS (EUR 52.825) représenté par DEUX MILLE CENT TREIZE (2.113) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) chacune toutes souscrites et entièrement libérées."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

*Constation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2009. Relation: LAC/2009/7379. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009039365/220/112.

(090045092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.001.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.396.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2009 que:

- La société Deloitte S.A. a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

- La société L'Alliance Révision S.à r.l., ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée commissaire, avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 mars 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009039557/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05054. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090044795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Liberty City S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.

R.C.S. Luxembourg B 140.609.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 février 2009*

Le Conseil décide de transférer le siège social situé actuellement au 4, rue Jean Pierre Brasseur à L-1256 Luxembourg. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, le siège social sera situé au 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Norbert MEISCH / Romain KETTEL / Patrick WILWERT.

Référence de publication: 2009039558/597/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05366. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090045200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Landlords Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8819 Heispelt, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.309.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Denise ANTOINE, employée, demeurant à L-8819 Heispelt, 28, rue Principale.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "LANDLORDS SARL".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Heispelt.

Il pourra à tout moment être transféré dans un autre endroit du Grand-Duché par simple décision de l'associé ou des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de meubles, de décoration et d'articles d'équitation.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (€ 12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (€ 125,-) EUROS, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (€ 12.500,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique.

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENT EUROS (€ 1.200,-)

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

- 1) se désigne comme gérante unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;
- 2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-8819 Heispelt, 28, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ANTOINE - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 2009. Relation: MER/2009/475. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 mars 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009039431/232/86.

(090044720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Excalibur Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.

R.C.S. Luxembourg B 71.982.

—  
*Extrait de la décision collective extraordinaire des associés en date du 17 février 2009*

L'assemblée décide de transférer le siège social actuellement au 4, rue Jean Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, le siège social sera situé au 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg.

Esch-sur-Alzette, le 17 février 2009.

*Pour VWS INTERNATIONAL HOLDING S.A. / Pour W M.A. SARL*

Norbert MEISCH / Norbert MEISCH

Référence de publication: 2009039563/597/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Ja Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.703.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited company SEQUETHO COMPAGNIE S.A.R.L., having its registered office at F-92100 Boulogne Billancourt, 25/27 rue Vauthier, registered at the "Tribunal de Commerce de Nanterre" under number 510 664 428,

duly represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that following the transfer by contribution in kind to the appearing party on February 20, 2009 of:

- five hundred (500) sharequotas with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, held in usufruct (usufruit) by Mr. Alain TCHEKEROUL-KOUCH,

- one hundred and sixty seven (167) sharequotas with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, held in bare ownership (nue-propriété) by Mrs Stéphanie TCHEKEROUL-KOUCH, spouse AMSALLEM,

- one hundred and sixty seven (167) sharequotas with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, held in bare ownership (nue-propriété) by Mrs Véronique TCHEKEROUL-KOUCH, spouse PASSE, and

- one hundred and sixty six (166) sharequotas with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, held in bare ownership (nue-propriété) by Mr. Thomas TCHEKEROUL-KOUCH,

duly accepted in accordance with article 1690 of the civil code, the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "JA FINANCES S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 103.703, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 18, 2004, published in the Mémorial C number 13 of January 6, 2005, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary, on December 22, 2005, published in the Mémorial C number 717 of April 7, 2006,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

Article six of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally."

#### *Second resolution*

Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney."

#### *Third resolution*

Discharge is given to the resigning managers, Mr. Cornelius Martin BECHTEL and Mrs. Virginie DOHOGNE, for the performance of their mandate.

#### *Fourth resolution*

The number of managers is increased from two to three.

#### *Fifth resolution*

The following persons are appointed, for an unlimited period, as manager of the category A and managers of the category B:

##### *Manager of the category A:*

- Mr. Alain TCHEKEROUL-KOUCH, company manager, born on June 10, 1946 in Chantilly (France), residing at F-92100 Boulogne Billancourt, 25/27 rue Vauthier.

##### *Managers of the category B:*

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born on June 14, 1975 in Venders (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Hugo FROMENT, company director, born on February 22, 1974 in Laxou (France), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred and twenty-five Euro.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée SEQUETHO COMPAGNIE S.A.R.L., avec siège à F-92100 Boulogne Billancourt, 25/27 rue Vauthier, enregistrée au Tribunal de Commerce de Nanterre sous le numéro 510 664 428,

dûment représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

que suite au transfert part apport en nature à la comparante en date du 20 février 2009 de:

- cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, détenues en usufruit par Monsieur Alain TCHEKEROUL-KOUCH,

- cent soixante-sept (167) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, détenues en nue-propiété par Madame Stéphanie TCHEKEROUL-KOUCH, épouse AMSALLEM,

- cent soixante-sept (167) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, détenues en nue-propiété par Madame Véronique TCHEKEROUL-KOUCH, épouse PASSE, et

- cent soixante-six (166) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, détenues en nue-propiété par Monsieur Thomas TCHEKERUL-KOUCH,

dûment accepté en conformité avec l'article 1690 du code civil, la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "JA FINANCES S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.703, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 13 du 6 janvier 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 717 du 7 avril 2006,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'article six des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

#### Deuxième résolution

L'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.



En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration."

#### *Troisième résolution*

Décharge est donnée aux gérants démissionnaires, Monsieur Cornélius Martin BECHTEL et Madame Virginie DOHOGNE, pour l'exercice de leur mandat.

#### *Quatrième résolution*

Le nombre de gérants est augmenté de deux à trois.

#### *Cinquième résolution*

Les personnes suivantes sont nommées, pour une durée indéterminée, comme gérant de catégorie A et gérants de catégorie B:

##### *Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Alain TCHEKEROUL-KOUCH, gérant de sociétés, né le 10 juin 1946 à Chantilly (France), demeurant à F-92100 Boulogne Billancourt, 25/27 rue Vauthier.

##### *Gérants de catégorie B:*

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née le 14 juin 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent vingt-cinq Euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2009. Relation GRE/2009/916. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009039409/231/184.

(090045127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Basic Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.

R.C.S. Luxembourg B 98.262.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 février 2009*

Le Conseil décide de transférer le siège social situé actuellement au 4, rue Jean Pierre Brasseur à L-1256 Luxembourg. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, le siège social sera situé au 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Norbert MEISCH / Francis ROMANO / Laurent WEBER.

Référence de publication: 2009039559/597/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 January 2009.

- "Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 January 2009.

- "ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 218512 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

here represented by Mrs. Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 22 January 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008, number 2055, page 98594. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 October 2008, published in the Mémorial C dated 26 November 2008, number 2840, page 136297.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of by an amount of eight hundred and seventy-five thousand one hundred and thirty-six euros (EUR 875,136.-), so as to raise it from its present amount of five hundred and sixty-seven thousand four hundred and twelve euros (EUR 567,412.-) up to one million four hundred and forty-two thousand five hundred and fifty-eight euros (EUR 1,442,548.-) by creating and issuing eighty-seven million five hundred and thirteen thousand six hundred (87,513,600) class B shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "B Shares" or the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time.

The New Shares have been subscribed by ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of 100 (one hundred) percent of the shares owned by ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD in Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 140.147, representing eighty-five thousand four hundred (85,400) Class A Shares, eighty-five thousand four hundred (85,400) Class B Shares, eighty-five thousand four hundred (85,400) Class C Shares, eighty-five thousand four hundred (85,400) Class D Shares, eighty-five thousand four hundred (85,400) Class E Shares, eighty-five thousand four hundred (85,400) Class F Shares, eighty-five thousand four hundred (85,400) Class G Shares, eighty-five thousand four hundred (85,400) Class H Shares, eighty-five thousand four hundred (85,400) Class I Shares and eighty-five thousand four hundred (85,400) Class J Shares.

The total contribution of eight hundred and seventy-five thousand one hundred and thirty-six euros (EUR 875,136.-) will be entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at one million four hundred and forty-two thousand five hundred and fifty-eight euros (EUR 1,442,548.-) divided into thirty-eight million five hundred and five thousand (38,505,000) class A shares ("A Shares"), ninety million thirteen thousand six hundred (90,013,600) class B shares ("B Shares") and fifteen million seven hundred and thirty-six thousand two hundred (15,736,200) class C shares ("C Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Company's share capital shall also be represented by Class D shares ("D Shares"), Class E shares ("E Shares"), Class F shares ("F Shares"), Class G shares ("G Shares"), Class H shares ("H Shares"), Class I shares ("I Shares") and Class J shares ("J Shares") which will have a par value of one cent (EUR 0.01) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares as to the "Shares")."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU**

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 janvier 2009.

- "Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 janvier 2009.

- "ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD", une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro 218512,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 janvier 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés uniques de "AI Global Investments S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C du 26 novembre 2008, numéro 2840, page 136297.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-quinze mille cent trente-six Euros (EUR 875,136.-), afin de le porter de son montant actuel de cinq cent soixante sept mille quatre cent douze Euros (EUR 567.412.-) jusqu'à un million quatre cent quarante-deux mille cinq cent quarante-huit euros (EUR 1,442,548.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-sept millions cinq cent treize mille six cents (87,513,600) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01.-) chacune (désignées comme les "Parts Sociales de Catégorie B" ou les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD, prénommée, payées par un apport en nature consistant en cent (100) pourcent des parts sociales que détient ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD dans Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.147, représentant quatre-vingt cinq mille quatre cents (85,400) Parts Sociales de Catégorie A, quatre-vingt cinq mille quatre cents (85,400) Parts Sociales de Catégorie B, quatre-vingt cinq mille quatre cents (85,400) Parts Sociales de Catégorie C, quatre-vingt cinq mille quatre cents (85,400) Parts Sociales de Catégorie D, quatre-vingt cinq mille quatre cents (85,400) Parts Sociales de Catégorie E, quatre-vingt cinq mille quatre cents (85,400) Parts Sociales de Catégorie F, quatre-vingt cinq mille quatre cents (85,400) Parts Sociales de Catégorie G, quatre-vingt cinq mille quatre cents (85,400) Parts Sociales de Catégorie H, quatre-vingt cinq mille quatre cents (85,400) Parts Sociales de Catégorie I et quatre-vingt cinq mille quatre cents (85,400) Parts Sociales de Catégorie J.

L'apport total de huit cent soixante-quinze mille cent trente-six euros (EUR 875,136,-) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Seconde résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million quatre cent quarante-deux mille cinq cent quarante-huit euro (EUR 1,442,548.-) divisé en trente huit millions cinq cent cinq mille (38.505.000) parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A"), quatre vingt dix millions treize mille six cents (90,013,600) parts sociales de catégorie B ("Parts Sociales de Catégorie B") et quinze millions sept cent trente six mille deux cents (15.736.200) parts sociales de catégorie C ("Parts Sociales de Catégorie C") d'une valeur d'un cent (EUR 0.01.-) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté des Parts Sociales de catégorie D ("Parts Sociales de Catégorie D"), des Parts Sociales de catégorie E ("Parts Sociales de Catégorie E"), des Parts Sociales de catégorie F ("Parts Sociales de Catégorie F"), des Parts Sociales de catégorie G ("Parts Sociales de Catégorie G"), des Parts Sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), des Parts Sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I"), des Parts Sociales de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J") d'une valeur de un cent (EUR 0,01) chacune, dès leur émission et leur souscription (collectivement désignées avec les Parts Sociales de catégorie A comme les "Parts Sociales")."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/962. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009039370/239/160.

(090044816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Belgravia Swiss 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.059.

—  
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaire du 10 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Pour BELGRAVIA SWISS 3, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009039531/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Circle International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.317.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 mars 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CIRCLE INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 mars 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 13 avril à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KOEUNE; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2009. Relation GRE/2009/1078. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009039423/231/151.

(090044857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**La Mireille, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 7, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 117.182.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009039684/10071/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06911. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Mondello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.314.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Fabio CACCIATORE, directeur-gérant, demeurant à L-1738 Luxembourg, 17, rue Luc Housse.

2.- Madame Claudia CACCIATORE, épouse de Monsieur Leonardo GRIMALDI, demeurant à I-90030 Palermo, C. Da Scozzari, Bolognetta,

ici représentée par Monsieur Fabio CACCIATORE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation de restaurants et de débits de boissons alcooliques et non-alcooliques

La société pourra, en outre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger réaliser tous actes, transactions ou opérations, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.



**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "MONDELLO S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Alzingen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fabio CACCIATORE, directeur-gérant, demeurant à L-1738 Luxembourg, 17, rue Luc Housse, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2.- Madame Claudia CACCIATORE, épouse de Monsieur Leonardo GRIMALDI, demeurant à I-90030 Palermo, C. Da Scozzari, Bolognetta, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

- 1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:  
- Monsieur Fabio CACCIATORE, directeur-gérant, demeurant à L-1738 Luxembourg, 17, rue Luc Housse.
- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social de la société est établi à L-5886 Alzingen, 516a, route de Thionville.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. CACCIATORE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 mars 2009. Relation: ECH/2009/323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009039430/201/105.

(090044835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**81 VH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.092.

Le bilan révisé au 31 août 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour 81 VH Holding S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009039685/9839/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05584. - Reçu 44,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090044893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**U.M.I.G. S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 33.626.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "U.M.I.G. S.A.", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 1990, publié au Mémorial C numéro 368 du 1<sup>er</sup> octobre 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.626.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, préqualifié, en date du 26 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 368 du 13 mai 1996.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Mylène Gillet, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco Casagrande, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS CINQUANTE-DEUX CENTS (247.893,52 EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de participation (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

"L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de participation (Soparfi).

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations

généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Liégeois, M. Gillet, M. Casagrande, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: EAC/2009/3167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boica.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009039437/272/73.

(090045042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Le Style, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 142.695.

L an deux mille neuf, le onze mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Cathy BELAIBOUD, secrétaire, né à Mirabeau, le 25 juillet 1954, demeurant à L-7344 Steinsel, 1, rue des Cerisiers

Laquelle associée unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "LE STYLE" avec siège social à L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2907 du 5 décembre 2008,,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 142.695

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire d'acter la résolution suivante prise à l'unanimité par elle:

*Unique résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège vers L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling et en conséquence de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. (premier paragraphe).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BELAIBOUD, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10420. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009039482/206/35.

(090044626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**No-Nail Boxes (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'activités Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 91.982.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009039681/800442/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00181. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090044668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**La Continentale S.A., Société Anonyme,  
(anc. Exchange Partners Limited S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.093.

---

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro B 13.093, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 1975, publié au Mémorial C numéro 173 du 18 septembre 1975, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 390 du 28 avril 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean CALMES, ingénieur diplômé, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Le président désigne comme secrétaire Madame Andréa THIELENHAUS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Axel THOMAS, ingénieur diplômé, demeurant à L-1626 Luxembourg, 4, rue des Girondins.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes les activités industrielles et commerciales dans les secteurs de matières premières pour la sidérurgie et la chimie ainsi que toutes les opérations généralement quelconques qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en facilitent la réalisation.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

2.- Changement de la dénomination de la société en LA CONTINENTALE S.A..

3.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

4.- Suppression de la valeur nominale des 3.000 actions existantes de la société.

5.- Conversion du capital social de USD en EUR.

6.- Augmentation du capital social à concurrence de 16.105,14 EUR, en vue de le porter de son montant actuel après conversion à 40.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles.

7.- Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital.

8.- Remplacement des 3.000 actions sans expression de valeur nominale par 4.000 actions avec une valeur nominale de 10,- EUR chacune.

9.- Modification de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

10.- Transfert du siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes les activités industrielles et commerciales dans les secteurs de matières premières pour la sidérurgie et la chimie ainsi que toutes les opérations généralement quelconques qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en facilitent la réalisation.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LA CONTINENTALE S.A..

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LA CONTINENTALE S.A.."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois mille (3.000) actions de la société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à trente mille dollars US (30.000,- USD), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1,2555 USD = 1,- EUR, en vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros quatre-vingt-six cents (23.894,86 EUR).

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize mille cent cinq euros quatorze cents (16.105,14 EUR), pour le porter de son montant actuel de vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros quatre-vingt-six cents (23.894,86 EUR) à quarante mille euros (40.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de bénéfices reportés à concurrence de seize mille cent cinq euros quatorze cents (16.105,14 EUR).

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les trois mille (3.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

*Huitième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, intégralement libérées."

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CALMES - THIELENHAUS - THOMAS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2009. Relation GRE/2009/973. Reçu soixante quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009039447/231/120.

(090044741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Nacom, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.295.

—  
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 3 mars 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

*Pour NACOM, Société Anonyme Holding*

Signature

Référence de publication: 2009039529/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03974. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Sun Sail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 65.002.

---

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17.03.2009*

Les actionnaires de la société SUN SAIL S.A. réunis le 17.03.2009 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège de la société au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 17.03.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009039553/4507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Docs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 132.564.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2009039686/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05554. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Fortis Direct Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

---

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Fortis Direct Real Estate Fund, une société d'investissement à capital fixe, (la «Société») en la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 452 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Carlo Versandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant en date du 30 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît LEJEUNE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Fallon LAMOUREUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie CUMANI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 12 février 2009 n'a pu valablement délibérer faute de quorum, et la présente Assemblée a été convoquée par avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du 17 février 2009 et publiés au Mémorial, dans le «d'Wort» et dans «Le Journal» en date des 17 février 2009, 02 mars 2009 et 03 mars 2009.



II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il ressort de la liste de présence que sur les TRENTE-NEUF MILLE SOIXANTE-HUIT VIRGULE QUATRE-VINGT-SEPT (39.068,87) actions actuellement en circulation, MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF VIRGULE CINQUANTE-QUATRE (1.289,54) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital, avec effet rétroactif au 05 décembre 2008, à concurrence de QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.772.500,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 390.688.700,-) à celui de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 395.461.200,-) par la création et l'émission de QUATRE-VINGTS (80) actions nouvelles du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe assorties d'une prime d'émission de SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS VINGT CENTS (EUR 72.279,20,-), DE VINGT-CINQ (25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe assorties d'une prime d'émission de DIX-HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS EUROS (EUR 18.643,-) et de TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe assorties d'une prime d'émission de DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS VINGT-SEPT CENTS (EUR 277.594,27,-);

2.- Souscription et libération des nouvelles actions;

3.- Diminution de capital, avec effet rétroactif au 22 décembre 2008, à concurrence de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 3.971.300,-) à la suite du rachat, par Fortis Direct Real Estate Fund S.C.A., de DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF VIRGULE TROIS (289,3) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de VINGT-TROIS VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (23,98) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de DOUZE VIRGULE QUARANTE-CINQ (12,45) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe et de SOIXANTE ET ONZE VIRGULE QUATRE (71,4) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

4.- Modification de l'article 5 des statuts;

5.-Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide, avec effet rétroactif au 5 décembre 2008, d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.772.500,-), en vue de le porter de son montant actuel de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 390.688.700,-) à celui de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 395.461.200,-), par la création et l'émission de QUATRE-VINGTS (80) actions nouvelles du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe assorties d'une prime d'émission de SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS VINGT CENTS (EUR 72.279,20,-), DE VINGT-CINQ (25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe assorties d'une prime d'émission de DIX-HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS EUROS (EUR 18.643,-) et de TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe assorties d'une prime d'émission de DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS VINGT-SEPT CENTS (EUR 277.594,27,-);

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide que cette augmentation s'effectuera par la création et l'émission de QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE VINGT-CINQ (477,25) actions nouvelles réparties comme suit:

1) QUATRE-VINGTS (80) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe,

2) VINGT-CINQ (25) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe,

2) TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

*Intervention - Souscription - Libération*

Après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé de facto à leur droit préférentiel de souscription, et avec l'agrément de l'Associé gérant-commandité, les actionnaires ont accepté la souscription des nouvelles actions comme suit, sur intervention des personnes ci-après désignées:

A/

- QUATRE-VINGTS (80) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe,

- VINGT-CINQ (25) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe,

souscrites par FORTIS BANK S.A. /N.V. une société de droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 3, Montagne du Parc.

Soit cent cinq (105) actions nouvelles.

B/

- TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe,

souscrites par FORTIS INSURANCE BELGIUM S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 53, boulevard Emile Jacqmain.

Soit trois cent soixante-douze virgule vingt-cinq (372,25) actions nouvelles.

Soit, au total, quatre cent soixante-dix-sept virgule vingt-cinq (477,25) actions nouvelles.

Les souscripteurs sont ici représentés par Benoît LEJEUNE en vertu de deux procurations lui délivrées.

Les procurations, après avoir été signées, ne varient par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prémentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société Fortis Direct Real Estate Fund S.C.A. de sorte que la somme de QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.772.500,-) additionnée d'une prime d'émission globale de TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SEIZE EUROS QUARANTE-SEPT CENTS (EUR 368.516,47,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément. La prime d'émission est composée comme suit:

- NEUF CENT TROIS EUROS QUARANTE-NEUF CENTS (EUR 903,49,-) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe.

- SEPT CENT QUARANTE-CINQ EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 745,72,-) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

- SEPT CENT QUARANTE-CINQ EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 745,72,-) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide, avec effet rétroactif au 22 décembre 2008, de procéder à une réduction du capital à concurrence de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 3.971.300,-) pour le ramener de son montant actuel -après augmentation de capital- de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS

QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 395.461.200,-) à celui de TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 391.489.900,-) à la suite du rachat, par Fortis Direct Real Estate Fund S.C.A. et par annulation de:

1.- DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF VIRGULE TROIS (289,3) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

2.- VINGT-TROIS VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (23,98) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,

3.- DOUZE VIRGULE QUARANTE-CINQ (12,45) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, et

4.- SOIXANTE ET ONZE VIRGULE QUATRE (71,4) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 391.489.900,-), divisé en

SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF VIRGULE CINQUANTE-CINQ (689,55) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I de Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

TREIZE MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE VIRGULE ZÉRO SEPT (13.644,07) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

DEUX MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN VIRGULE SOIXANTE-DOUZE (2.951,72) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

NEUF CENT TREIZE VIRGULE NEUF (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

MILLE CENT QUINZE VIRGULE CINQ (1.115,5) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

DEUX CENT DIX-SEPT (217) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

DIX-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ (18.525) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;

DEUX CENT QUARANTE-HUIT (248) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

HUIT (8) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (464) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ cinq mille deux cents euros ( EUR 5.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présent procès-verbal.

Signé: B. LEJEUNE, F. LAMOUREUX, S. CUMANI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10510. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009039792/242/203.

(090045376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

**Geo.Urba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.927.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2009039687/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05550. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Velimax Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.129.

*Extrait de procès-verbal du Conseil d'administration du 24 octobre 2008*

2) Nommer, conformément à l'article 7 des statuts, Monsieur François UHL, en qualité de Président du Conseil d'administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009039564/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**C+ Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.342.

*Extrait de la résolution circulaire prise par les membres du Conseil d'Administration le 16 février 2009*

Le Conseil d'Administration constate que les adresses des administrateurs de M. Michel ENGELS, Melle Magali ENGELS, Melle Nathalie ENGELS et M. David FRANEAU ont été modifiées et sont actuellement les suivantes:

- M. Michel ENGELS, Administrateur de catégorie A, demeurant au 6, Lacets Saint Léon, M-98000 Monaco (Principauté de Monaco),

- Melle Magali ENGELS, Administrateur de catégorie B, demeurant au 26, Rue du Vallon, B-1380 Lasne (Belgique),

- Melle Nathalie ENGELS, Administrateur de catégorie B, demeurant au 28, Rue Père de Deken, B-1040 Bruxelles (Belgique),

- M. David FRANEAU, Administrateur de catégorie C, demeurant au 101, Rue de Perwez, B- 5031 Bruxelles (Belgique).

Pour C+ INVESTMENTS

Signature

Référence de publication: 2009039562/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Jandia Westerland Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 13.367.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009039565/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04723. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.434.

*Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 26 janvier 2009*

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant de catégorie B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.
- démission de Madame Elena Morrisova, gérant de catégorie B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009039580/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.505.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009039568/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05521. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Castworks Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.129.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 20 octobre 2008

5<sup>ème</sup> Résolution:

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat Monsieur Pierre HOFFMANN de sa fonction d'Administrateur de la société.

Elle décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur sortant.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour CASTWORKS S.A.

R. THILLENS / P. RICHELLE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009039569/565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.505.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009039570/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05522. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Erato S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.189.

L'an deux mil neuf, le huit janvier.

Pardevant, Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Erato S.A.", avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.189, constituée par acte notarié en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1122 du 9 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Paul BETTINGEN, prénommé, en date du 24 avril 2008, publié audit Mémorial C numéro 1859, du 29 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Aldwin DEKKERS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Aldwin DEKKERS, avocat, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) en vue de le porter de EUR 525.000,- (cinq cent vingt cinq mille euros) à EUR 4.025.000,- (quatre millions vingt cinq mille euros) par

la création et l'émission de 35.000 (trente cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription et souscription des 35.000 (trente cinq mille) actions nouvelles par Lombard International Assurance S.A.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 4.025.000,- (quatre millions vingt cinq mille euros), représenté par 40.250 (quarante mille deux cent cinquante) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après."

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) en vue de le porter de EUR 525.000,- (cinq cent vingt cinq mille euros) à EUR 4.025.000,- (quatre millions vingt cinq mille euros) par la création et l'émission de 35.000 (trente cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

Les autres actionnaires présents ou représentés ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, par un actionnaire existant:

Lombard International Assurance S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves,

Lequel déclare souscrire les 35.000 (trente cinq mille) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la société, preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 4.025.000,- (quatre millions vingt cinq mille euros) représenté par 40.250 (quarante mille deux cent cinquante) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aldwin Dekkers, Sandra Schenk, Patrick Serres

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 janvier 2009. LAC / 2009 / 1067. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société a des fins administratives.

Senningerberg, le 13 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009039730/202/77.

(090045713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

**Perus 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 133.423.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009039572/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05524. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Perus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 133.422.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009039573/1463/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05526. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Westfin Int. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 82.911.

*Rectificatif du dépôt du 29/10/2008 (N° L080158967.04)*

Le bilan modifié au 31.12.2006, les compte annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTFIN INT. S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009039605/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06407. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Greensoft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 145.328.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the eleventh of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- GreenStar Enterprises S.r.o., with registered office at Budkova cesta 22, 81104 Bratislava, Slovakia.

2.- Sandorella Holding S.A., with registered office at L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Both of them hereby represented by Mrs Elise Lethuillier, Deputy First Vice President, with professional address at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, by virtue of proxies given under private seal.



The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg S.A. (société anonyme) is hereby formed under the title "Greensoft S.A.".

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 4,100,000 (four million one hundred thousand euros), represented by 41,000 (forty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the second Monday in the month of June at 9.30 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2009.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

1.- GreenStar Enterprises S.r.o., .....	40,999 shares:
2.- Sandorella Holding S.A., .....	1 share
Total: .....	41,000 shares

#### *Payment - Contribution*

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The 41,000 new shares have been fully paid up:

1) GreenStar Enterprises S.r.o., prenamed, has fully paid up his 40,999 shares, through a contribution in kind of shares as follows:

- 368,009 shares issued by Grisoft Holdings BV, with registered office at 140 Teleportboulevard, 1043 EJ Amsterdam, The Netherlands, with a corporate capital of EUR 65,073.64.

- The "Economic Ownership" of 28,954 shares issued by Benson Oak Holdings BV, with registered office at 17 Koningenlaan, 1075 AA Amsterdam, The Netherlands, with a corporate capital of EUR 44,843.33.

It results furthermore from a certificate issued on 13 February 2009, by the board of directors of Grisoft Holdings B.V., that:

- GreenStar Enterprises S.r.o. ("Greenstar") is the owner of 368,009 shares of Grisoft Holdings B.V.;
- the Shares are fully paid-up;
- GreenStar is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any
- pledge or usufruct on the Shares and none of the shares are subject to any attachment
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- according to the Dutch law and the articles of association of the company, the Shares are freely transferable, provided that the General Meeting of the Company (Grisoft Holdings B.V.) has given its prior approval to such transfer;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares of the company, required in The Netherlands, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- the surplus between the nominal value of the Shares issued and the total value of the contribution has been transferred to a share premium account of the Company."

### *Auditor's report*

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by HRT Révision S.à r.l., an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Mr Dominique RANSQUIN, and its report dated March 5<sup>th</sup>, 2009 concludes as follows:

#### *Conclusion*

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 40,999 shares with a nominal value of EUR 100 each of GREENSOFT S.A. to be issued in counterpart."

2) Sandorella Holding S.A., prenamed, has fully paid up his share, by a payment in cash and therefore the amount of EUR 100.- (one hundred euros) is as now at the disposal of the Company Greensoft S.A., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Extraordinary general meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

#### *First resolution*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors for a period of 6 years:

1- Mr Marc Ambroisien, Senior Vice President, born in Thionville (France), on March 8, 1962, with professional address at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais;

2- Mr Reinald Loutsch, First Vice President, born in Pétange, on May 18, 1962, with professional address at à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais;

3- Mrs Elise Lethuillier, Deputy First Vice President, born in Dreux (France), on November 17, 1972, with professional address at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

#### *Second resolution*

Is elected as auditor for a period of 6 years:

HRT Révision, S.à r.l., having its registered office at L-2535 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

#### *Third resolution*

The address of the Company is fixed at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

#### *Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le onze mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- "Greenstar Enterprises S.r.o.", ayant son siège social à Budkova cesta 22, 81104 Bratislava, Slovaquie.

2.- "Sandorella Holding S.A.", ayant son siège social au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Tous deux ici représentés par Madame Elise Lethuillier, sous directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Greensoft S.A.".

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 4.100.000.- (quatre millions cent mille euros), représenté par 41.000 (quarante et un mille) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 9h30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- GreenStar Enterprises S.r.o., .....	40.999 actions
2.- Sandorella Holding S.A., .....	1 action
Total: .....	41.000 actions

#### *Libération - Apports*

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des actions souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

1) Greenstar Enterprises S.r.o., prénommée, a entièrement libéré ses 40.999 actions, par un apport en nature:

- de 368.009 actions de la société de droit néerlandais Grisoft Holdings BV, ayant son siège au 140 Teleportboulevard, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, et un capital social de EUR 65.073,64.-

- l'usufruit "economic ownership" de 28.954 actions de la société de droit néerlandais Benson Oak Holdings BV, ayant son siège social à 17 Koningslaan, 1075 AA Amsterdam, Pays-Bas, et un capital social de EUR 44.843,33.-

Il résulte d'un certificat émis en date du 13 février 2009 par le conseil d'administration de Grisoft Holdings B.V., que:

- "GreenStar Enterprises S.r.o. ("Grenstar") est propriétaire de 368.009 actions de Grisoft Holdings B.V.;

- les actions sont entièrement libérées;

- Greenstar est l'entité à avoir un droit sur les actions et à pouvoir disposer des actions;

- aucune action n'est nantie de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir ni de gager ou de démembrement la propriété des actions et aucune action n'est soumise à une saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;

- en vertu du droit Néerlandais et des statuts de la société, les actions sont librement transférables, le tout, avec l'accord préalable concernant ce transfert, donné par l'Assemblée Générale de la Société (Grisoft Holdings B.V.);

- toutes formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société requises aux Pays-Bas, produiront leurs effets sur réception par le notaire d'une copie certifiée d'un acte notarié instrumentant cet apport en nature.

- la différence entre la valeur nominale des actions émises et la valeur totale de l'apport en nature sera transféré à un compte de prime d'émission de la société."

#### *Rapport du réviseur*

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 5 mars 2009 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant HRT Révision S.à r.l., représenté par Monsieur Dominique RANSQUIN, qui conclut comme suit:

### Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 40,999 shares with a nominal value of EUR 100 each of GREENSOFT S.A. to be issued in counterpart."

2) Sandorella Holding S.A., prénommée, a entièrement libéré son action par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 100.- (cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans:

- Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Madame Elise Lethuillier, sous directeur principal, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

#### Deuxième résolution

HRT Révision S.à r.l., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238. est nommée commissaire, pour une période de six ans:

#### Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. LETHUILLIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2009. Relation: LAC/2009/9841. Reçu: soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009039688/211/288.

(090045435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

**Resolution Senia Nord Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.264.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corinne Muller.

Référence de publication: 2009039575/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05475. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090044536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Resolution Portugal Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.811.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corinne Muller.

Référence de publication: 2009039576/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05477. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090044537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.012.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corinne Muller.

Référence de publication: 2009039577/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05485. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090044541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**UW Matterhorn, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.167.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2009039591/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06028. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090044659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Sepan Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 122.534.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corinne Muller.

Référence de publication: 2009039578/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05486. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Flunor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 110.709.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corinne Muller.

Référence de publication: 2009039579/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05488. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Entreprise de Travaux Européens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 9, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 45.877.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009039581/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05948. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**MSIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 87.553.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Manager

Signatures

Référence de publication: 2009039597/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05555. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.